



VJ11C260182.00

EXPÉDITION

PROCÈS-VERBAL D'INVENTAIRE

22.1.2026

Liquidation judiciaire du 14.1.2026

CARCASSONNE, 36 rue Barbès
Inventaire des actifs de SARL OH MY PIZZA



vingt-deux janvier deux mille vingt six

la demande de :

adame la greffière en chef du Tribunal de Commerce de Carcassonne situé 34 rue de Strasbourg à CARCASSONNE (11000),

gissant en vertu :

un jugement rendu par le Tribunal de commerce de CARCASSONNE en date du 14 janvier 2026 au terme duquel une procédure de liquidation judiciaire simplifiée a été ouverte à l'encontre de SARL OH MY PIZZA, immatriculée sous le numéro 902301019 et dont le siège est 36 rue Barbès à CARCASSONNE (11000), me commitant à l'effet de dresser l'inventaire de ses actifs mobiliers.

et à quoi déférant :

à soussigné, **Arnaud DURAND, Commissaire de Justice associé de l'étude AJC, dont le siège est 6 rue de la République à CARCASSONNE, titulaire de l'Office sis 6 rue de la République à CARCASSONNE (11000)**

certifié m'être rendu, PIZZERIA OH MY PIZZA, 36 rue Barbès à CARCASSONNE (11000), où en présence de monsieur Florian DUVANT, gérant, j'ai dressé l'inventaire qui suit :



Désignation		VE	VR
	Four à pizza OEM, 2 chambres, capacité 8 pizza, triphasé		
	Tour réfrigérée avec saladette CGM GASTRO		
	Vitrine à boissons réfrigérée		





Trancheuse

Lave main commande fémorale + distributeur de papier

Suite de 3 tables à dosseret avec entretoise, 100 cm



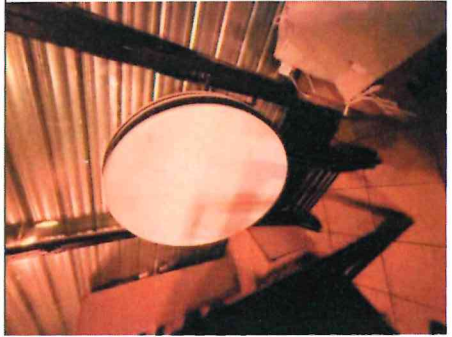
Lot de 2 pelles à pizza



Fauteuil artisanal

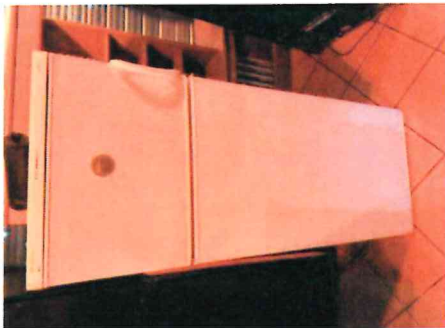
Lot de boîtes à pizza sans logo

Lot de boîte à pizza avec logo OH MY PIZZA



Suite de 3 mange-debout





Réfrigérateur domestique



Lot d'ustensiles divers

TOTAL

MATERIEL EN LOCATION

système de caisse

Je représente légal, à qui il est oralement rappelé que toutes omissions ou dissimulations seraient pénalement sanctionnées, me déclare :
qu'aucun matériel ou équipement ne fait l'objet d'un dépôt, d'un gage, d'un leasing ou tout autre droit réel accessoire.
que ni contrat ni bon de livraison contenant une clause de réserve de propriété n'ont été souscrits.
qu'il n'a rien oublié ni dissimulé.





Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé, sur deux pages, le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.

Arnaud DURAND, Commissaire de Justice associé

Joût : tel qu'il est indiqué sur l'original annexé au rang des minutes de l'étude.

